

Procès-verbal du conseil municipal du 5 août 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE. Marie-France VIGNES

Membres excusés : Antonio MONTES (donne procuration à Jérôme HAUTEVILLE), Karen ANCEY (donne procuration à Jean-Claude DEBUS)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Vote : **Approuvé à l'unanimité.**

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : **Approuvé à l'unanimité.**

III- Affaires financières

1- Virement de crédit budget de l'eau

Madame le Maire informe que suite à des fuites d'eau entre Belmont et le Frenay, il a été nécessaire de faire d'urgence des travaux de réparation sur la colonne d'eau.

Virement de crédits de la section d'investissement du budget eau-assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues	800 €	
D 2315 : Installation, matériel et outillage technique		800 €

Virement de crédits de la section de fonctionnement du budget eau-assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues	800 €	
D 6156 : Maintenance		800 €

Vote : **Approuvé à l'unanimité.**

2- Tarif de location d'une salle au périscolaire

Madame le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par Madame Isabelle REQUET sollicitant dès le 18 septembre 2024, le prêt d'une salle au périscolaire afin d'y donner des cours de théâtre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe le prix de la location à 50 € par mois pour une durée d'un an, à compter du 18 septembre 2024. Il sera révisé chaque année selon la formule de révision mentionnée dans le contrat de location.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3- Financement octroyé par l'état

Madame le Maire informe qu'une subvention de 75 503 € a été octroyée dans le cadre du fonds vert pour le financement des travaux de réfection du bâtiment « Le Panoramic », ce qui correspond à 30% du total des travaux prévus.

4- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Madame le Maire informe qu'elle a lancé un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes et la construction d'une bibliothèque. L'ouverture des plis est prévue le 17/09/2024.

IV- Affaires générales

1- Modification des représentants de la commune à l'AFP

Madame le Maire informe que suite à la démission de Cyrille Gallay en tant que président de l'AFP, il y a lieu de modifier le délégué titulaire et le suppléant au sein de l'AFP LA FORCLAZ - LA BAUME. Cette dernière réunira ensuite son Syndicat qui procédera au renouvellement de sa présidence.

- Titulaire : M Jérôme HAUTEVILLE
- Suppléant : M. Cyrille GALLAY

Vote : Approuvé à l'unanimité.

2- Contrat départemental Haute-Savoie nature du Chablais

Madame Le Maire rappelle le contexte :

La protection des milieux naturels, des sites et des paysages est une compétence départementale, bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement. Dans ce cadre, le Conseil

Départemental 74 a engagé une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des ENS 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022. Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2023-2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures :

- la conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau ;
- l'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels ;
- l'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a souhaité dès 2019 initier une démarche de contractualisation avec le Département autour de la préservation et la gestion de ses espaces naturels, parallèlement aux actions déjà conduites autour du site Natura 2000 du Roc d'Enfer ou encore en matière de pastoralisme.

La Communauté de communes du Haut-Chablais, en cohérence avec ses politiques et autres démarches territoriales engagées, souhaite mettre en œuvre un Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur son territoire géographique, à l'échelle des 15 communes. Ci-dessous, une action à financer par la commune de La Forclaz dans le cadre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT								
Fiche action	Opération		Sous-opération	Montant indicatif HT actions	CD74		MO	
					% indicatif	Montant indicatif HT	% indicatif	Montant indicatif HT
5	5.2	Intervenir via des entreprises spécialisées sur les travaux de réouverture	Zones de coteaux intermédiaires enfrichées – 1 parcelle ciblée (0,8 ha)	1 200 €	50 %	600 €	50 %	600 €
TOTAL				1 200 €		600 €		1 200 €

Considérant l'avis favorable du comité de territoire (COTERR) sur le programme d'actions finalisé, en date du 9 juillet 2024,

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal à :

- signer le Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais une fois la validation en instances départementales de ce dernier effectuée ;
- solliciter le financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie ainsi que des autres co-financeurs pour la sous-opération que la commune de La Forclaz s'est engagée à porter dans le plan de financement ;
- prévoir les crédits correspondants au budget de la commune de La Forclaz pour assurer la mise en œuvre du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du Haut-Chablais sur la période 2025-2027.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3- Programme des coupes affouage 2025

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Il s'agit de la parcelle F pour un volume de 30 m³.

Le conseil municipal :

- approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-dessous,
- donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- désigne, pour la délivrance de bois sur pied, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT, Cyrille GALLAY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré
E	IRR	40	0,5	2025	2025				<input checked="" type="checkbox"/>		
F	IRR	30	1	2025	2025						<input checked="" type="checkbox"/>
M	IRR	150	2	2025	2025				<input checked="" type="checkbox"/>		
N	IRR	120	1,5	2025	2025				<input checked="" type="checkbox"/>		
O	IRR	40	0,5	2025	2025				<input checked="" type="checkbox"/>		

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4- Délibération urbanisme

4-1 Institution d'une obligation de dépôt du permis de démolir

Madame Le Maire propose d'instituer le permis de démolir sur son territoire afin de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune.

Cependant, les démolitions se trouvant dans un périmètre patrimonial remarquable (Le Cruet), d'un bâtiment historique sont soumises à un permis de démolir.

Vote : **Refusé à la majorité.** Contre : 8 ; Abstention : 2

4-2 Installation de clôture sur le territoire communal

Madame le Maire demande l'autorisation d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune, afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLUi.

Cependant, les clôtures se trouvant dans un périmètre patrimonial remarquable, d'un bâtiment historique, en zone naturelle du PLUi sont soumises à une demande préalable.

Vote : **Refusé à l'unanimité.** Contre : 6 ; Abstention : 2 ; Pour : 2

5- Effectifs prévisionnels rentrée 2024-2025

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
3	0	2	2	2	4	6	1	20

6- Destination des anciens panneaux de signalisation

Proposition est faite de les conserver dans le patrimoine de la Commune.

7- Tournage du film de Jean-Pierre Améris « Aïmons-nous demain », principalement interprété par Valérie Lemerrier, Gérard Darmon et Patrick Timsit, le 12 août 2024 à Tréchauffé.

8- La course « un jour, un col » est reportée en raison de la non-obtention des autorisations.

9- Concours des maisons fleuries : 4 inscriptions

10- Concert de Franck Cottet-Dumoulin à l'église le 24 août à 20 h. Ce concert est payant. La réservation des billets se fera par internet.

- 11- La commune de La Forclaz est invitée par la municipalité d'Oyace à une soirée « La tartiflette sous les étoiles » le 10 août 2024. Les manifestations démarreront dès 15 h par un concert et la démonstration de sculptures sur bois puis ce sera la signature officielle du jumelage à 18 h 30.
- 12- La chanson pour les forclans a été créée par Sébastien Chatelain et Jacques Halgant et mis en musique par Sébastien Chatelain. Elle est à l'initiative de l'association du patrimoine et a été chantée pour la 1^{ère} fois lors de La Tréchau'fête.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Cyrille GALLAY